



Association sociétaire d'une sci

Par aulne

Bonjour,

La question est complexe, je ais essayé d'être le plus clair.

Étant sur un projet collectif de thiers lieu depuis maintenant bientôt 2 ans nous nous posons la question d'un certain montage à mettre en place.

Nous sommes actuellement en SCI avec 6 sociétaires.

l'idée serait d'ajouter un nouveau sociétaire un peu particulier: une association.

jusque là, rien de bien sorcier.

Son rôle serait de pouvoir recevoir les dons qui nous aiderons à la rénovation du bâti ainsi que "bloquer" la plue value des sociétaires.

Je m'explique: C'est un projet qui n'a pas comme objectif de faire de la plue value avec l'argent injecté. l'idée serait alors de transformer la grande majorité de ces parts en "prêt à l'association". il resterait alors toujours les sociétaires physique (mais en parts minoritaires) aux côtés de l'association qui sera alors en part majoritaire.

Les personnes voulant alors quitter la SCI pourront récupérer le montant de leur parts symbolique de leur place en tant que sociétaire ainsi que leur argent auprès de l'association (argent qui n'aura donc pas été soumis à la plue value possible)

j'ai déjà vu ce type de montage mais sans la présene des sociétaires physiques... Un montage comme celui ci est il réalisable et si oui, est il possible d'avoir ces même sociétaires au bureau et/ou au conseil d'administration.

merci pour vos réponses!

Aulne